

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 1 DECEMBRE 2008

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 1 Décembre 2008

**La séance est ouverte à 09 H 20
sous la Présidence de Monsieur
Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAU - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Alexandre BIZAILLON représenté par Bernard MOREL - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Patricia COLIN représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Michelle GUEYDAN représentée par Antoine LORENZI - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Laurent LAVIE représenté par Michel LO IACONO - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Danielle MILON représentée par Renaud MUSELIER - André MOLINO représenté par Patrick MAGRO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Gérard CHENOZ - Daniel SIMONPIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Roland GIBERTI.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

René CANEZEI - Claude DAUMERGUE - Jean-Claude GAUDIN - Laurence JOUANDON - Christophe LOPEZ - Marc POGGIALE - Maurice TALAZAC - Jocelyn ZEITOUN.

Monsieur LE PRESIDENT.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant d'ouvrir la séance, je voudrais, en mon nom et au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, souhaiter à Jean-Claude Gaudin, Sénateur Maire de Marseille, tous nos vœux de prompt rétablissement. Il a été victime d'un accident de la circulation ce week-end. Il est entré à l'hôpital mais en est sorti assez rapidement, il se repose actuellement chez lui. J'ai transmis en mon nom et en votre nom, tous nos vœux de prompt rétablissement et notre souhait de le revoir bientôt.

Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance peut commencer.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU
DU 13 OCTOBRE 2008**

Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 13 octobre 2008. Elles ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU
PRESIDENT**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2008**

Je sou mets à votre approbation le procès verbal de la séance du 13 octobre 2008. S'il

n'y a aucune observation, il est considéré comme adopté.

Le procès verbal de la séance du 13 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.-
Monsieur Coulomb, la Commission « Fonctionnement de la Communauté Urbaine » s'est réunie le 20 novembre 2008, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ces travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est déroulée de manière très sereine. L'ensemble des rapports soumis a reçu un avis favorable unanime des membres de la Commission.

FCT 001-01/12/08 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal pour un montant de 684 594.94 Euros.

DGCB 08/1836/CC

Monsieur GIORGI.- Il s'agit en fait d'une subvention qui avait été versée à CMR et qui devait être remboursée suite à l'avis de la Commission Européenne. CMR étant défaillant, nous constatons l'admission en non valeur. Cette décision a été prise à l'unanimité de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 002-01/12/08 CC - Taxe locale d'équipement - Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard

DBU 08/1969/CC

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 003-01/12/08 CC - Mise en place des taux de promotion dans le cadre des avancements de grade au titre des années 2009

DGRH 08/2001/CC

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 004-01/12/08 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

DGRH 08/2067/CC

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 005-01/12/08 CC – Approbation de l'avenant n°3 de résolution du contrat d'exploitation du tramway et des protocoles transactionnels avec la régie des Transports Marseillais (RTM) et STP

DITRA 08/2067/CC

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur ILLAC.- Monsieur le Président, chers collègues, cet avenant met un terme définitif au choix conflictuel d'une semi-privatisation du tramway alors que son financement s'est fait à 100% sur fonds publics. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il fut envisageable de solder sans dédommagement le contrat de Délégation de Service Public annulé par le Tribunal Administratif de Marseille. Il n'en demeure pas moins qu'il faut féliciter les services Transports, le Président de la Commission André Molino et toute personne qui, en votre nom Monsieur le Président, ont mené à bien cette transaction.

Partie prenante, avec Robert Bret, de ce retour à l'unicité du service public de la RTM, je ne peux que me réjouir de cette solution. D'autant plus, qu'elle est à l'avantage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ; puisqu'une fois déduits les 4,4 M€ dus à la RTM et Véolia au titre de cet avenant, le solde sera de 16 à 17 M€ par le biais de la récupération de la TVA.

Je me permets d'insister sur ce point, car nous sommes tous préoccupés par l'état de nos ressources budgétaires et leur utilisation optimale. Le débat a souvent eu lieu en matière de "coût" du transport public et il rebondit singulièrement lorsqu'il s'agit de la RTM. Nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir à partir de l'actualisation nécessaire du contrat pluriannuel RTM/MPM.

Je voudrais à titre d'exemple faire un comparatif avec Bordeaux. La contribution annuelle par habitant à l'organisation de Transports en Commun est de 197 € à Bordeaux qui est en DSP et 0,95 € par voyageur transporté. En comparaison, pour Marseille, tramway compris, on est à 168 € par habitant à Marseille et 0,83 € par voyageur.

Autrement dit, que l'on soit en DSP ou en Régie, à Marseille ou à Bordeaux, tout transport public a bien un coût. Mais ce qui est en jeu avec cet investissement, c'est la capacité à faire fonctionner la ville et son agglomération au niveau des besoins de déplacements attendus par nos concitoyens.

C'est vrai pour les entreprises et leurs salariés, qui à Marseille sont à l'origine des recettes du Versement Transport (je crois que l'on est à 105 M€ si on ne compte que le territoire marseillais) pour le bon fonctionnement de la RTM.

C'est vrai pour les habitants qui prennent en charge par l'impôt l'effort d'investissement pour des transports efficaces.

Nous le savons tous, Monsieur le Président et chers collègues, le développement de l'offre des transports en commun est capital pour opérer la rupture attendue avec un tout automobile qui asphyxie la ville aujourd'hui.

En conclusion, la mise en œuvre d'un véritable syndicat mixte opérationnel à l'échelle départementale, rassemblant toutes les Autorités Organisatrices des Transports intervenant sur le territoire, fait partie des urgences qui nous permettront de relever le défi. L'unicité retrouvée de la RTM ne peut qu'être un atout au service de cette mutualisation.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 006-01/12/08 CC – Salon Nautique Marseille Métropole 2009 – Approbation d'une convention de partenariat avec l'association NAFEM)

DCOM 08/2175/CC
Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Allouch, la Commission « Développer l'économie et servir l'emploi » s'est réunie le 12 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu ?

Monsieur ALLOUCH.- Monsieur le Président, chers collègues, cette Commission s'est effectivement réunie. Elle a abordé un certain nombre de rapports qui ont tous été adoptés à l'unanimité. En réalité, il s'agit d'un ensemble de régularisations, de conventions et de bilans qui font que nous avançons sur ces ZAC sur lesquelles la Communauté Urbaine s'est largement investie puisque le projet global envisagé est de 250 hectares. Pour ce qui concerne la ZAC des Florides plus particulièrement, il s'agit de 87 hectares.

Nous avons une bonne nouvelle puisque le projet Eurocopter est arrivé à terme et a été accepté. Nous aurons un investissement des établissements qui fait que nous pourrons créer à terme un millier d'emplois.

DEV 001-01/12/08 CC - Zone d'Aménagement Concerté de Bausset Florides à Marignane - Approbation du bilan de pré-clôture DUFH 08/1934/CC

Monsieur TEISSIER.- C'est une approbation du bilan de pré-clôture de la ZAC, l'avis a été favorable. Il en va de même pour le rapport DEV 002 qui est l'approbation d'un avenant après cession de terrain. Le rapport DEV 003 concerne une régularisation, le rapport DEV 004 concerne une approbation du bilan de clôture. L'avis a été favorable sur l'ensemble de ces rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 002-01/12/08 CC - Concession d'aménagement n°97/580 "Mourepiane Littoral" à Marseille (16ème arrdt) - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Approbation de l'avenant n°9

DDEAI 08/1950/CC
Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 003-01/12/08 CC - Concession d'aménagement n°98/432 "la Barasse" à Marseille (11ème arrdt) - Approbation du Compte

Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 Approbation de l'avenant n°7.

DDEAI 08/1894/CC
Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 004-01/12/08 CC - Opération d'aménagement n°96/251 "Parc d'activités de la Madrague" à Marseille (15ème arrdt) - Opération clôturée par délibération ECO 2/1053/CC - Approbation du bilan de clôture modifié.

DDEAI 08/1910/CC
Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 19 novembre 2008, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, huit rapports ont été présentés à la Commission, ils ont tous été adoptés à l'unanimité.

S'agissant du rapport concernant la Ville de Marseille, il y a un petit risque juridique dans le déroulement de la procédure. Vous savez qu'en matière de plan d'occupation des sols, la réglementation est extrêmement précise. A Marseille, le dernier POS avait été cassé et il a fallu en 2000 que l'on adopte à nouveau un POS. Aujourd'hui, je crois qu'il ne faut prendre aucun risque et d'un commun accord, nous avons proposé de retirer ce rapport. Cet après-midi, le rapport sera envoyé à votre demande, au Maire de Marseille, car il faut que les mairies de secteur de Marseille soient averties car dans cette révision, il y a non seulement la demande de révision, mais également la demande de concertation.

Nous souhaitons vivement que ce rapport soit prêt pour le Conseil Municipal du 15 décembre, et que l'on puisse le soumettre à notre assemblée le 19 car cela fait 6 mois que les choses ont démarré. Cela sera une entreprise longue et difficile et il vaut mieux ne pas perdre trop de temps.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vallette. Effectivement, ce rapport est extrêmement important car il lance véritablement la procédure de PLU. On ne peut pas se permettre de courir le risque d'avoir un jour ou l'autre un problème avec le Tribunal Administratif. Il vaut mieux sécuriser, quitte à perdre du temps. Je vous remercie du travail accompli.

AEC 001-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Cassis - Modalités de concertation de la 4ème procédure de révision simplifiée

DUFHURBA 08/1944/CC
Monsieur MAGRO.- Il n'y a pas de problème particulier sur les rapports concernant Cassis qui ont été adoptés à l'unanimité, ni même sur les suivants qui concernent Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bédoule. Une réunion

publique a eu lieu et permet de relancer une nouvelle enquête publique. L'accord a été trouvé avec les services de l'Etat sur les points litigieux.

Il n'y a pas de problème non plus sur le rapport concernant Gignac-la-Nerthe où l'objet est de créer des conditions pour la mise en place d'une aire d'accueil pour les gens du voyage avec un déclassement de zone agricole. Mais en fait, le déclassement de cette zone agricole va être, au contraire, un atout pour mieux gérer l'avenir pérenne des terrains agricoles dans ce secteur.

Enfin, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur la Ville de Marseille, car M. le Président et Claude Vallette ont bien fait le tour de la question.

Il n'y a pas de problème non plus sur le rapport AEC 007 concernant Marignane ni même sur le deuxième rapport qui concerne Gignac-la-Nerthe au sujet d'une modification mineure. Tout a été adopté à l'unanimité.

La seule question qui a fait débat au bon sens du terme, c'est le PLU de Marseille sur lequel il y a eu des échanges extrêmement intéressants et qui ont permis de se rendre compte de la nécessité d'être vigilants sur les aspects juridiques que vous venez d'évoquer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 002-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Cassis - Modalités de concertation de la 5ème procédure de révision simplifiée.

DUFHURBA 08/1947/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 003-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence - Approbation de la procédure de modification n°6.

DUFHURBA 08/1948/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 004-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule - Approbation du bilan de la concertation et nouvel arrêt du projet

DUFHURBA 08/1800/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 005-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe - Modalités de concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée.

DUFHURBA 08/1998/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 006-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de révision

DUFH 08/1991/CC

Le rapport est retiré

AEC 007-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marignane - Engagement de la procédure de modification N° 6

DUFHURBA 08/2014/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 008-01/12/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe - Engagement de la 1ère procédure de modification

DUFHURBA 08/2056/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission « Rénover et construire une ville solidaire » s'est réunie le mardi 18 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- La Commission s'est réunie et s'est bien déroulée. Les quatre rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

RNOV 001-01/12/08 CC - Grand Projet de Ville Marseille - Septèmes - Quartier la Savine (Marseille 15ème) - Convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)

DUFHHPI 08/1634/CC

Madame ANDRIEUX.- Je souhaiterais faire une intervention sur l'ensemble des quatre rapports si vous le permettez Monsieur le Président.

Bien sûr le groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole votera pour ces délibérations mais je souhaitais en quelques mots brefs profiter de ces délibérations pour aborder la question du logement social et tracer quelques perspectives qui s'inscrivent, vous le savez tous mes chers collègues, dans un contexte national difficile.

Qu'il s'agisse du projet de loi Boutin ou du projet de loi de finances pour 2009, les débats sont en ce moment même engagés après l'avoir été au Sénat, à l'Assemblée Nationale, sur les moyens que l'Etat va consacrer au logement social dans les prochains mois.

Sans parler de ces projets, des signes négatifs sont d'ores et déjà perceptibles.

Pour ma part je considère que l'Etat doit non seulement maintenir son effort financier, mais qu'il doit l'accroître. L'opération de renouvellement urbain sur la Savine que nous votons aujourd'hui va dans le bon sens.

Mais, comment ne pas évoquer aussi le récent rapport du Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU.

Ce comité constate l'insuffisance chronique de l'engagement de l'Etat. Plus encore, il considère que les crédits disponibles ne permettront pas d'atteindre les objectifs du programme.

Mme Boutin répond que l'Etat financera les 12 milliards d'euros prévus d'ici à 2013. Dont acte. Nous devons être vigilants pour que les engagements soient effectivement tenus. Car, il ne faut pas oublier que l'attente de la population est grande et que le Gouvernement nous a habitué aux annonces sans lendemain.

J'ajoute qu'en cette période de crise, une relance de l'investissement public dans le domaine du logement ne peut qu'être favorable à l'activité économique.

Lors du prochain Conseil de Communauté nous voterons la nouvelle délégation de l'Etat pour l'attribution en son nom des aides à la pierre.

Je sais que ma collègue Mme Samia GHALI achève la négociation de cette nouvelle délégation. Je sais sa détermination à obtenir que le nombre de financements de logements sociaux soit au moins maintenu.

Mais, il ne faut pas perdre de vue que respecter le quota de 20% de logements sociaux n'est qu'un impératif juridique.

20%, c'est un plancher, pas un plafond.

Et pour Marseille, 20% n'est pas une réponse suffisante compte tenu des revenus des habitants.

Mon collègue Patrick Mennucci était intervenu combien de fois au Conseil Municipal sur ce sujet. C'est pourquoi, plus ici qu'ailleurs, il faut être favorable aux mesures permettant l'accession sociale à la propriété, mais au-delà de la simple obligation de réalisation de 20% de logements locatifs sociaux.

Financer la construction de logements sociaux est une chose. Les répartir sur le territoire métropolitain en est une autre. Un meilleur équilibre doit être recherché à Marseille et pour ce faire, il nous faudra modifier le Programme Local de l'Habitat. C'est un chantier important. A chacun d'y mettre du sien pour la recherche du plus juste équilibre.

Enfin, dernier point la dimension qualitative. Comment construire encore mieux et comment poursuivre la réhabilitation de l'existant.

Je souhaite évoquer l'intégration concrète du développement durable dans la démarche de construction des logements sociaux. Les bailleurs sociaux ont réalisés des progrès significatifs. Il s'agit bien évidemment d'un enjeu environnemental. Il s'agit aussi d'un enjeu économique pour les locataires car pour certains, les charges constituent un véritable 2^{ème} loyer.

Dans le cadre de ma délégation à la Région, je fais étudier les conditions de nouvelles aides qui auront vocation à promouvoir la construction et la réhabilitation en Haute Qualité Environnementale (HQE).

Ce nouveau dispositif, mes chers collègues qui vise à préserver l'environnement et améliorer le confort et le pouvoir d'achat des locataires devrait être opérationnel dans le courant du 1^{er} semestre 2009.

Je vous invite d'ailleurs à assister le 8 décembre prochain aux 5^{èmes} Assises de l'Aménagement, du Foncier de l'Habitat et de la Ville. Une table ronde sur le thème « l'habitat, levier du développement durable » abordera la question dans sa globalité. Je crois que nous devons être unanimes sur l'ensemble des collectives territoriales dans lesquels nous avons un mandat, pour travailler de concert pour apporter des réponses à ces attentes.

Je vous convie bien évidemment à cette manifestation.

(Applaudissements)

Monsieur BENZI.- Je ne souhaitais pas intervenir ce matin, mais l'intervention de notre collègue Sylvie Andrieux me permet de faire une petite intervention concernant l'habitat.

Parmi les quelques fonctions que j'ai au sein de la Communauté Urbaine, sur proposition de M. Muselier, je suis membre du GART, association nationale qui s'occupe de tous les problèmes de transport, et membre du Conseil National des Logements Français. Cet organisme s'occupe de tout, du ferroviaire, de l'aérien et récemment comme son champ de compétence a été étendu, j'ai été invité à participer à la table ronde sur le Grenelle de l'environnement où le sujet était essentiellement sur l'habitat et l'environnement durable.

Donc, outre les mesures qui ont été prises et que vous connaissez déjà, c'est-à-dire l'octroi d'un prêt d'une somme de 30 000 euros à taux 0 pour les personnes qui souhaitent faire des travaux de réhabilitation dans leur logement, je vous ferai part d'une autre nouvelle, puisque M. le Président de la République en direct, si j'ose dire, a interpellé M. Woerth, Ministre du Budget devant nous, au sujet des crédits d'impôt. Vous savez tous ce qu'est le crédit d'impôt. Si vous devez changer les fenêtres de votre appartement par des fenêtres en PVC par exemple, cela vous donne droit à un crédit d'impôt. Le problème, Monsieur le Président, c'est que vu la situation actuelle et la crise, les ménages ont de plus en plus de difficultés à faire une avance de trésorerie. En effet, vous allez payer vos fenêtres, mais votre déductibilité sur les impôts ne sera valable que l'année suivante. Donc, le Président de la République a demandé à ce que désormais, les crédits d'impôt soient immédiats. Cela participe à l'amélioration, si j'ose dire, du pouvoir d'achat.

Madame la Députée, je vous remercie d'avoir fait cette intervention et de m'avoir permis de m'exprimer. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur MENNUCCI.- Pouvez-vous traduire ?

Monsieur GILLES.- Je vais rassurer M. Mennucci, je ne vais pas traduire l'excellente réponse technique de M. Benzi, je voudrais simplement revenir sur les propos de notre collègue Députée Sylvie Andrieux qui essaie de lancer, dans

cette enceinte, un débat politique et marseillo-marseillais.

(Brouhaha)

Oui, j'ai bien écouté ma collègue Députée. Une meilleure répartition des logements sociaux sur Marseille. Nous avons de nombreux débats au Conseil Municipal de Marseille (où c'est le lieu) sur la répartition du logement social sur des secteurs municipaux qui n'étaient pas habitués, depuis des dizaines et des dizaines d'années, à construire des logements sociaux.

J'aimerais, simplement, Monsieur le Président, que ce débat sur une nouvelle répartition sur Marseille, puisque nous sommes dans l'enceinte de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, s'ouvre aussi sur la répartition dans l'ensemble des communes de Marseille Provence Métropole.

(Applaudissements)

Effectivement, nous savons très bien qu'il y a de nombreuses communes proches politiquement de la Députée Sylvie Andrieux qui ne donnent pas du tout l'exemple de ce que nous devrions obtenir, c'est-à-dire 20% de logements sociaux sur nos communes.

Si l'on veut avoir ce débat, il faut savoir que c'est un débat politique et ce n'est peut-être pas le lieu. Je suis prêt à l'avoir. Nous l'avons eu au Sénat, nous l'avons eu l'Assemblée Nationale. S'il doit avoir lieu ici, d'accord, mais avec l'ensemble des communes.

(Applaudissements)

Madame BOULAY.- Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur l'excellente analyse de Sylvie Andrieux que je partage complètement. En revanche, je ferai une petite remarque à M. Benzi pour lui rappeler que les questions financières concernant le logement, concernent surtout, au niveau de ces rapports, le logement social et là, il n'a absolument pas réagi sur le logement social et c'est bien de cela dont il est question aujourd'hui.

Je veux réagir surtout sur le rapport RNOV 001 parce que c'est un projet que je connais bien.

Nous saluons, en tant qu'élus communautaires, ce rapport qui vient concrétiser ce projet de renouvellement urbain de la Savine dans le 15^{ème} arrondissement à Marseille. La Savine est un quartier paupérisé, à l'écart de toute centralité urbaine, relégué à plus d'une heure et demie du centre-ville de Marseille par les transports en commun.

Si nous approuvons l'intégralité de ce rapport, je voudrais cependant rappeler les deux piliers importants d'un projet urbanistique réussi : la concertation et le développement durable.

La concertation a déjà commencé sous l'ancienne mandature municipale avec les habitants. Elle a surtout concerné le plan de relogement. Si celui-ci est indispensable, il n'est pas suffisant. Les habitants doivent s'approprier leur futur lieu de vie et les habitants des quartiers alentours doivent y être associés afin d'élaborer pour les uns et les autres ce projet en terme de « vivre ensemble ».

De même, je pose aujourd'hui la question de la concertation avec la mairie de secteur et notamment de sa présence au sein du GIP pour le GPV. Je pose cette question primordiale en terme de concertation.

Enfin, pour nous, il manque dans ce rapport un mot clé : le développement durable. Je sais pourtant que les dirigeants de la LOGIREM, pour les avoir rencontrés, y sont sensibles et des élus des différentes collectivités également. Je souhaite qu'ils soient entendus sur ces dossiers.

Sans faire ici de catalogue, il semble nécessaire de réaffirmer que ce nouvel habitat doit être confortable, sain et économique, c'est la définition même de l'habitat écologique que mérite la population de ces quartiers.

A construire des logements peu chers, nous y induisons, sur le long terme, des coûts de fonctionnement exorbitants que ne pourront supporter, ni les collectivités locales, ni les futurs habitants. Nous devons sur le territoire de MPM prendre enfin la mesure de ce défi qui nous attend.

Serait-il inconvenable ici de parler de panneaux solaires ou d'habitat à énergie positive ? Je vous fais grâce des autres pistes cyclables et modes doux de transport.

Je vous remercie.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, M. Bruno Gilles me donne l'occasion de remercier les élus et les maires des communes qui ont fait un important sur le logement social notamment à Roquefort-la-Bédoule, à Ceyreste et à La Ciotat, et c'est parfois difficile car le foncier ne le permet pas toujours. Je les avais déjà félicités lors du comité de pilotage. Je ne vais pas citer la liste de tous les Maires, mais beaucoup d'entre eux ont fait des efforts, et vous voyez, je ne cite pas que des Maires de Gauche, mais bien des Maires de Droite, mais à Gauche, croyez-moi, là aussi...

(Brouhaha)

Monsieur GILLES.- On attend des exemples.

Madame GHALI.- Même à Allauch, croyez-moi, des efforts ont été faits.

Bien sûr ces Maires ont fait beaucoup d'efforts dans leurs communes, dans des endroits où ce n'était pas facile, avec du vrai logement social, avec la vue sur la Mer, que nombre de Marseillais rêveraient d'avoir sur leur territoire.

Comme il faut de la transparence, les Maires ont joué le jeu dans les communes. Mais il n'est pas normal qu'à Marseille, dans les secteurs, et ma collègue Sylvie Andrieux a bien raison de le souligner, que ce ne soit pas fait. On ne peut pas concentrer tout le logement social dans seulement deux ou trois secteurs de Marseille.

J'ai prévu, en ma qualité de Vice-présidente déléguée au logement social, de faire une tournée à partir du mois de février dans toutes les mairies de secteur pour rencontrer chaque Maire de secteur, avec Mme Fructus.

Vous voyez que vous n'êtes pas vraiment au courant des choses, il faut vous renseigner avant puisqu'il y a un accord avec Mme Fructus et nous avons décidé qu'ensemble nous ferions la tournée de toutes les mairies de secteur

pour demander aux Maires de secteur, quels qu'ils soient, de faire des efforts.

Et quand vous parlez des mairies qui font des efforts, Monsieur Gilles, nous ferons bien la différence entre le logement social familial, les maisons de retraite et les logements étudiants. Il ne s'agit pas simplement de faire du logement étudiant ou des maisons de retraite et de les comptabiliser comme logement social mais faire tout simplement du vrai logement social familial.

Nous ferons donc tout cela ensemble en février.

(Applaudissements)

Monsieur ROSSO.- J'ai entendu Mme Andrieux parler de l'Etat. Je pense que l'article 55 de la loi SRU a tendance à reporter sur les Maires les carences de l'Etat. Les communes de 3500 habitants et plus n'arriveront jamais à faire 20% de logements sociaux. La loi SRU a oublié de parler du problème du foncier. Or, quand les bailleurs souhaitent faire du logement social, sur 100 logements par exemple, il y a 30% de logements sociaux et 70% de logements en accession sociale. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'il va nous falloir 100 ans pour arriver au 20%, autrement dit, on n'y arrivera jamais !

Ensuite, il y a le problème du cautionnement de l'emprunt pour les bailleurs. Quand une commune moyenne comme Carry-le-Rouet ou Le Rove doit cautionner l'emprunt, elle va le faire une fois pour 20 logements, mais ensuite, comment va-t-elle faire pour cautionner l'emprunt ?

Donc, il ne faut pas dire : « Les Maires doivent faire 20% de logements sociaux ». Il ne faut pas dire non plus qu'il faut partager entre les Maires car il y a ensuite le problème de l'attribution. Pour ma part, je dois faire 170 logements sociaux, mais en réalité, il faudrait que j'en fasse le double. Je dis 170 parce que 170 jeunes sans logement ! Mais si je n'obtiens que 20% d'attribution, je ne ferai rien, c'est clair.

On ne peut pas dire : « il faut que tous les Maires accueillent des habitants des villes alentours et notamment de celles de la Communauté Urbaine ». Car si on prend tous les mal logés de Marseille, on ne logera pas un seul de nos habitants. Donc cette loi s'appliquant aux communes à partir de 3500 habitants et plus, il faudrait beaucoup en discuter.

Monsieur MUSELIER.- Je prendrai juste l'avis du Maire M. Rosso, qui montre à quel point il est pragmatique par rapport aux difficultés qu'il rencontre, mais on ne peut pas ne pas souligner l'importance de la démarche politique des Maires dans leur propre commune, malgré toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer notamment en ce qui concerne le foncier. Quand on compare à l'extérieur de Marseille, la démarche politique qui a été engagée par l'ensemble des Maires qui ont apporté des réponses positives qui se rapprochent des seuils demandés par la loi avec d'autres, qui font systématiquement obstruction, on se rend bien compte qu'il y a là manifestement une mauvaise volonté pour faire en sorte que le logement social dans les différentes communes ne soit pas traité de la même manière. Je tiens à le souligner.

Bien sûr, le débat interne à la Ville de Marseille est différent, il a eu lieu plusieurs fois, sous la mandature précédente, il a lieu en permanence à l'intérieur du Conseil Municipal et il a lieu de nouveau ici. Nous ne manquerons pas d'apporter à Mme Andrieux et aux autres élus de la municipalité, les réponses adéquates sur la stratégie du Maire de Marseille, M. Jean-Claude Gaudin, que je tiens à saluer, qui fait en sorte qu'il y ait un développement harmonieux pour la totalité, en tout cas c'est son désir et sa volonté, des personnes qui sont en recherche d'une habitation.

Parallèlement à cela, Monsieur le Président, je voudrais souligner ce qui a été évoqué par Mme Ghali et qui me donne la possibilité de m'exprimer par rapport à la gouvernance partagée. Elle nous explique qu'en tant que Vice-présidente, elle a la capacité d'aller rendre visite aux Maires avec quelqu'un de notre groupe. Soit, c'est dans le cadre de sa fonction.

J'aimerais terminer en expliquant que nous avons, nous aussi, des Présidents délégués, des Vice-présidents qui existent en tant que tel et que pour ce qui concerne notre groupe, ceux qui ont des responsabilités n'ont pas la capacité de faire aujourd'hui ce que fait Mme Ghali. Je me suis exprimé plusieurs fois en séance publique, je me suis exprimé à vous en la matière.

Nous estimons que jusqu'à la fin de l'année, nous avons la nécessité de faire en sorte que notre système fonctionne. Donc, en aucun cas, nous ne voulons bloquer le système. D'ailleurs aujourd'hui, il est clair que dans le cadre des rapports qui nous sont présentés, la totalité de ceux-ci sera votée de façon positive.

Ma remarque, ma demande, Monsieur le Président, que je renouvelle, c'est de se rencontrer pour faire le point de ces six mois de mandature, de façon à ce que l'on puisse pour l'année prochaine travailler le mieux possible pour l'intérêt de nos concitoyens, respectueux de nos différences et de nos sensibilités afin que l'on puisse avoir un langage positif et constructif sur la base de l'accord que nous avons passé au lendemain de votre élection.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Muselier, je vais conclure sur votre intervention parce que ce que vous avez dit me paraît très important.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Votre groupe compte des Vice-présidents qui font un travail que je tiens à saluer : M. Giorgi sur les finances, M. Giraud sur Plan Campus, M. Teissier, qui n'est pas Vice-président mais qui a la délégation à l'économie et qui intervient beaucoup, Mme Lota sur les transports, qui est associée à toutes les initiatives et qui travaillent aussi fortement. Je dis que tous ceux qui veulent travailler sont les bienvenus.

Maintenant, si certains préfèrent ne pas prendre d'initiative ou ne veulent pas me proposer d'initiatives, c'est leur problème. Mais sachez que ceux qui veulent travailler sont les bienvenus.

RNOV 002-01/12/08 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°4 à la convention Etat - MPM

DUFHHPI 08/1919/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RNOV 003-01/12/08 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de l'avenant n°4 à la convention ANAH - MPM

DUFHHPI 08/1921/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RNOV 004-01/12/08 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Modification des Autorisations de Programme 2007 - 2008

DUFHHPI 08/1938/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PERIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Molino est absent, lui aussi a été hospitalisé quelques temps et tout va bien mais il m'a demandé de l'excuser.

Madame Lota, la Commission s'est réunie le 14 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame LOTA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Commission s'est déroulée dans un climat particulièrement ouvert. Les rapports ont tous été approuvés à l'unanimité. Le rapport DTUP 005 a été retiré et comme vous l'avez proposé tout à l'heure, le rapport DTUP 006 concernant le parc de stationnement Jules Verne est retiré également.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai oublié dans mon exposé précédent de citer également M. Piccirillo pour les ports et M. Vallette qui fait un travail de concertation remarquable sur les problèmes d'urbanisme. Je pourrai en citer d'autres. Que ceux que je n'ai pas cités m'excusent...

(Brouhaha)

Mme Vassal effectivement sur les problèmes de propreté, avec M. Rouzaud.

DTUP 001-01/12/08 CC - Opération Métro. Convention de gestion foncière et de financement n°04/1254 passée avec RFF. Approbation de l'avenant n°2.

DGMT 08/1979/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 002-01/12/08 CC - Remboursement à la commune de Cassis des frais de personnel liés à l'activité de la régie comptable des parkings de Cassis pour 2008 et 2009 - Approbation d'une convention

DITRAAG 08/1905/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 003-01/12/08 CC - Participation de MPM à l'entretien de passages à niveau à Châteauneuf les Martigues - Approbation d'une convention MPM / RDT 13

DITRA 08/1953/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 004-01/12/08 CC - Participation de MPM à l'entretien de passages à niveau à Marignane - Approbation d'une convention MPM/RDT 13

DITRAAG 08/1959/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 005-01/12/08 CC - Opération LOREIV - Contrat de modernisation des transports collectifs urbains conclu entre l'Etat et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant n° 3

DITRA 08/1941/CC

Le rapport est retiré

DTUP 006-01/12/08 CC - Parc de stationnement Jules Verne à Marseille - Approbation du règlement d'exploitation

DITRA 08/1904/CC

Le rapport est retiré

UNE AGGLOMERATION ECO RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission « Une agglomération éco-responsable » s'est réunie le 19 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu ?

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'ai pas eu beaucoup à travailler car il n'y a que deux rapports au niveau du Conseil. Les choses se sont bien passées. Je voudrais avoir une information au niveau des services pour savoir si le rapport sur l'incinérateur pourra être prévu pour la prochaine Commission afin que nous puissions nous y préparer de manière efficace.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est en janvier que nous aurons les premières communications et que vous pourrez travailler avec toutes les informations.

AGER 001-01/12/08 CC - Dégrèvement sur factures d'eau 2007 suite à des fuites d'eau sur les installations privées à Plan-de-Cuques

DEASRVS 08/1792/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 002-01/12/08 CC -
Approbation d'une convention de partenariat avec la Jeune Chambre Economique de Marseille, ASL Docks Joliette et la société SITA SUD

DTDAG 08/2002/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SECURITE DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Illac, comment s'est déroulée la Commission ?

Monsieur ILLAC.- Les trois rapports ont été approuvés à l'unanimité. Il y a eu un petit échange très technique qui a permis de donner à tout le monde les éclaircissements nécessaires.

EPPS 001-01/12/08 CC -
Approbation du montant des redevances de crémation pour l'année 2009,

DGEEAG 08/1882/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 002-01/12/08 CC - Délégation donnée au Président pour déléguer ponctuellement l'exercice du Droit de priorité à la commune de Marignane à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

DUFHOP 08/1849/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 003-01/12/08 CC -
Désignation du directeur de régie du crématorium Saint Pierre.

DGEEAG 08/2032/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Diard, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président, le premier rapport concernant le GIP des Calanques et la désignation d'un conseiller communautaire au sein du conseil d'administration est retiré et sera présenté lors de la prochaine

Commission. Les deux autres rapports concernent les pôles de compétitivité et l'octroi de subventions à 6 entreprises. Un débat fort intéressant a été suivi avec M. Giraud et d'autres membres concernant la crise internationale, ces entreprises et la pérennisation des emplois. Ces deux rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

DDIP 002-01/12/08 CC - GIP des Calanques de Marseille à Cassis - Désignation d'un conseiller communautaire au conseil d'administration du GIP des Calanques de Marseille à Cassis

DGEEAG 08/1719/CC

Le rapport est retiré

DDIP 003-01/12/08 CC - Pôles de compétitivité. Octroi de subventions à six entreprises de Marseille Provence Métropole au titre de leur participation à des projets de recherche & développement retenus au 6ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) - Approbation des conventions cadre

DDEAIAG 08/2015/CC

Monsieur MOREL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, les deux délibérations qui nous sont présentées revêtent une importance toute particulière dans les circonstances que notre pays et le monde traversent.

La crise économique que nous connaissons est d'une ampleur exceptionnelle. Nous n'avons encore rien vu. Plus que la crise de 1929, elle est de même nature que les crises qu'ont connues les Etats-Unis et l'Europe à la fin du 19^{ème} siècle. Celles-ci s'étaient traduites par l'émergence d'une nouvelle forme d'économie avec de nouvelles formes d'organisation du travail.

Nous en avons donc pour plusieurs années.

Naturellement, tous nos pays, toutes nos régions seront touchés d'une manière ou d'une autre. Je lis de temps en temps que Marseille et sa métropole ne seraient pas encore atteintes. Ne soyons pas dupes. Je rappellerai que notre région, en général, réagit souvent à court terme de manière contracyclique pour des raisons qui tiennent à la structure de notre économie et sur lesquelles je ne m'attarderai pas. Mais cette réaction contracyclique est, toujours, dans notre métropole amplifiée à la hausse comme à la baisse.

La crise du pouvoir d'achat était déjà là. La crise économique est devant nous. Et de nombreux indicateurs sont inquiétants et portent au pessimisme. C'est d'ailleurs ce que dit le Président de la République. Mais être inquiet, c'est aussi être volontariste. C'est Malraux qui parlant de l'inquiétude qu'avait le colonel De Gaulle sur l'état de nos armées avant 1939 a écrit : « L'inquiétude raisonnée forge l'optimisme des résistants. »

Face à cette crise, il convient de réagir fortement. Dans ce cadre, le renforcement du potentiel économique par le soutien résolu à l'économie de la connaissance est absolument nécessaire, même si cela n'est pas suffisant.

Les pôles de compétitivité peuvent jouer un rôle majeur. Je rappelle toutefois que les pôles de compétitivité n'ont pas été créés

exactement dans ce but. Ils ont été mis en place pour créer des partenariats entre entreprises, centres de recherche et organismes de formation afin d'affronter la mondialisation et les risques de délocalisation. Ils doivent aujourd'hui s'adapter à la situation nouvelle. Sans renoncer à leur objectif premier, ils doivent être un instrument fondamental du soutien à l'économie.

Soutenir notre tissu économique, c'est soutenir ce tissu de PME et de PMI qui constituent la base de notre économie. Et au sein des pôles de compétitivité, les PME-PMI innovantes sont très nombreuses. Ce sont elles qui subiront de plein fouet la crise et ses conséquences en terme d'emploi. Ce sont elles qu'il convient donc de soutenir en priorité. Je crois donc que la priorité, dans le cadre des pôles de compétitivité, doit être pour MPM le soutien aux PME-PMI innovantes et créatrices d'emplois et aux centres de recherche. A cet égard, je ne suis pas certain que l'aide de 100 000 € à Eurocopter dans le cadre du projet NOMAD du pôle Pégase réponde à cette nécessité.

Je voudrais attirer l'attention sur l'aide de 40 000€ apportée aux Moteurs Baudoin. Nous savons tous que cette entreprise est en difficulté, qu'elle a déposé son bilan. Nous savons aussi que des repreneurs sont sur les rangs. Mais les difficultés que traverse cette entreprise sont totalement liées à la crise financière puisqu'il s'agit de difficultés provisoires de trésorerie, consécutives à un déménagement, alors même que l'entreprise est saine et les carnets de commande pleins. Que les banques n'aient pas aidé cette entreprise à hauteur de ses besoins est totalement incompréhensible. Je croyais que le Gouvernement avait mis en place le dispositif OSEO pour répondre à de telles situations. Mme la Ministre de l'économie et des finances nous a affirmé qu'elle mettait 5 milliards d'euros de prêts et de garantie à disposition des entreprises frappées par des difficultés de trésorerie. Pourquoi cette procédure n'a-t-elle pas fonctionné dans ce cas ? Le soutien à l'économie passe aussi par le soutien au moral des salariés. Une telle menace pesant sur une entreprise saine affecte toute une entreprise.

Enfin, deux remarques.

Première remarque. Puisqu'il s'agit de nous mobiliser pour soutenir l'économie de notre métropole, je crois qu'il convient d'utiliser les moyens, en particulier ceux destinés à aider les PME-PMI. Comme vous le savez, Monsieur le Président, à côté des pôles de compétitivité, la Région a mis en place des Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire, les PRIDES. C'est une initiative unique en France. Les PRIDES sont des réseaux d'entreprises labellisés ayant des objectifs communs et des projets coopératifs. C'est donc un soutien à une approche globale à la compétitivité des entreprises qui, outre l'innovation technologique, doit intégrer le social, l'environnement, la formation, l'export. Sur les 26 PRIDES, créés à ce jour, représentant 2500 entreprises et 130 000 emplois, soit 13% des emplois de la région, une quinzaine concerne directement notre métropole. Il faut que notre Communauté Urbaine MPM prenne en

considération ce dispositif de la Région et y soit associée.

2^{ème} remarque. Notre métropole est riche de Très Petites Entreprises, commerçants et artisans. Elles jouent un rôle fondamental dans notre économie et risquent, elles aussi d'être atteintes par la crise, en particulier celle du pouvoir d'achat. Nous devons contribuer à les aider. Je sais que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a un très grand projet pour redynamiser ce secteur. Il convient de le soutenir fermement et rapidement.

Je crois enfin que, dans les orages qui s'annoncent, tout doit être fait, donc anticipé.

Monsieur le Président, je sais l'attention que vous portez à la mise en place du Conseil de Développement. Cela devra être sa tâche de repenser la stratégie économique de notre métropole en fonction des nouvelles données économiques avec l'ensemble des partenaires associés.

Au moment où l'Etat, jusqu'à son sommet, manifeste ses inquiétudes et définit de nouvelles stratégies économiques qui tiennent compte des réalités d'aujourd'hui et de demain, il est absolument nécessaire que nous repensions les nôtres. Il ne s'agit pas de remettre en cause les axes positifs qui ont été suivis, mais de se doter d'un véritable plan de relance économique en lien avec les efforts qui seront consentis par la nation toute entière. Il convient, par exemple, dans la période qui vient de disposer d'indicateurs qui nous permettent de porter nos efforts là où l'urgence se présentera.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame ORTIZ - Monsieur le Président, chers collègues, le Président Diard l'a rappelé, un débat a eu lieu en Commission pour restituer l'enjeu "emplois" au premier niveau des modalités d'applications de ces conventions telles que nous les avons définies par délibération le 28 juin dernier. Et à l'issue de la discussion, il a été convenu d'avoir sur la question, un état des lieux des six entreprises concernées, afin que chacun des six comités de suivi puisse évaluer et nous informer, année après année, de l'efficacité des fonds débloqués par MPM, et se réserver un droit à être remboursée dans le cas où l'évolution des projets s'éloignerait des visées fondatrices.

Les rectificatifs du rapport et des six conventions d'application apportent une première évaluation. Nous nous en félicitons.

Mais, dans un contexte de crise durable où les salaires et l'emploi payent la facture pour maintenir les chiffres d'affaires, les bénéfices et les dividendes, le niveau d'exigence et le suivi doivent être à la hauteur.

Deux exemples pour illustrer mon propos :

1°) Le plus gros bénéficiaire de ce dispositif n'est autre qu'Eurocopter – 13.500 salariés et 3,2 milliards de chiffre d'affaires - au regard duquel les 100.000 euros de financement apportés par Marseille Provence Métropole semblent bien dérisoires. Et posent même une question : Les montants de participation de MPM aux six entreprises concernées s'appuient sur une

assiette de dépenses Recherche et Développement. La fourchette de participation varie de 20% à 50% pour cinq entreprises. Elle est de 85% pour Eurocopter.

Autrement dit, c'est en direction de l'entreprise qui dégage le plus gros chiffre d'affaires que MPM fait le plus gros effort de participation.

Et tout cela pour quel résultat escompté ? Je cite : *"permettre à l'entreprise de réaliser des gains de productivité sensibles"* ! Pourquoi pas ? Mais à qui vont profiter ces gains de productivité dont la partie Recherche et Développement est financée à 85% par de l'argent public ? Aux actionnaires, aux salariés, à l'emploi ? Si ce n'est pas pour l'emploi, notre financement n'a pas de sens et rentre même en contradiction avec les critères d'interventions que nous avons votés en juin.

Or, j'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a aucune perspective de création d'emplois concernant la convention signée avec Eurocopter.

Deuxième exemple, les Moteurs Baudoin est une autre entreprise bénéficiaire de notre financement. On connaît la situation : un carnet de commande plein, mais en dépôt de bilan. Soit quelques semaines de répit pour trouver un partenaire ou repreneur en recapitalisation. A la clé : 125 emplois directs plus une soixantaine en sous-traitance.

Il n'est pas question ici de polémique sur ce dossier, mais de s'interroger :

Qu'advient-il en avril, si personne ne s'est manifesté ou si un partenaire pose comme condition la réduction des emplois ? Les collectivités territoriales, l'Etat, MPM, la Ville de Cassis impliquée dans la transition Diebold/Moteurs Baudoin l'accepteront-ils ?

Sachant que celui qui a fait défaut aux Moteurs Baudoin, en septembre, pour cause de tourmente financière n'est autre que le Groupe Fortis, racheté par BNP Paribas, qui elle-même a touché 10 milliards d'euros au fonds de garantie des banques ouvert par le Gouvernement, comment se fait-il que le robinet du crédit ne soit toujours pas rétabli pour stabiliser la situation des Moteurs Baudoin ?

Tout ne dépend pas de nous. C'est évident. Mais il serait complètement contreproductif de soutenir des pôles de compétitivité tout en laissant un tissu économique se fragiliser et reculer dans sa dimension industrielle.

A l'instar du dossier Net Cacao, où des incertitudes planent sur la pérennité des 185 emplois, les engagements et le suivi de la convention signée en juillet 2006 en matière de créations d'emplois sur le Site Nestlé sont très loin d'être réalisés 28 mois après. De ce point de vue il est temps d'exiger du Préfet le respect de cette convention, ce qui nécessite sa prorogation en juillet prochain. Une démarche qui devrait faire consensus de toutes les collectivités partenaires du comité de pilotage.

Une dernière remarque pour conclure, ces pôles de compétitivité reposent sur une synergie de projets associant laboratoires publics et entreprises privées. Il serait donc utile

que nous ayons connaissance de l'ensemble du dispositif des financements des projets collaboratifs.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Madame Ortiz, j'apporterai deux réponses qui permettront aussi d'éclairer l'ensemble de l'assemblée.

Entre 2008 et 2010, un million d'euros sera accordé aux pôles de compétitivité en terme d'aides sur des projets spécifiques.

S'agissant des moteurs Beaudoin, aujourd'hui, il y a 15 candidats à la reprise. Deux propositions sont jugées sérieuses. Elles émanent de :

- Verdoso Industry, créé en 1997 qui investit en fonds propres dans les entreprises en développement. Leur dernière intervention s'est faite chez GLI International. Ils proposent une reprise mais estiment qu'il doit y avoir un arbitrage social de 10 à 15 personnes.

- ABC Diesel, deuxième candidat sérieux, fabricant de moteurs marins, est très intéressé par les fabrications de Beaudoin mais ne sait pas réaliser et n'a pas la technologie. Cette entreprise est en train d'évaluer l'affaire. Au départ, elle avait proposé un licenciement de 30 emplois, mais depuis, elle a modifié sa proposition, mais il faut rester vigilants.

En tout état de cause, le Tribunal de Commerce devrait trancher probablement le 2 décembre et devrait faire connaître son choix, à moins qu'il reporte sa décision, entre ces deux propositions.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Monsieur GIRAUD. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis le rapporteur de ces deux dossiers et il est tout à fait exact que le débat qui a eu lieu en Commission a été intéressant, remarquable et sérieux. Je voudrais simplement faire deux remarques. La première concerne les pôles de compétitivité. Je crois que c'est selon la terminologie actuelle, une avancée remarquable et que cela permet à des entreprises de tailles tout à fait différentes d'avoir un avenir et en particulier en terme d'emplois.

Je suis aussi tout à fait d'accord pour que l'on réfléchisse peut-être mieux à l'utilisation des fonds publics, car il y a d'un côté le secteur économique et de l'autre, nous, avec un budget, Monsieur Giorgi, à surveiller de près.

Mais je crois qu'une réflexion sur l'attribution de l'argent public dans des secteurs différents doit avoir comme leitmotiv la création d'emplois. C'est évidemment ce qui à l'heure actuelle est le plus nécessaire.

Ces deux rapports ont reçu un avis favorable après ces discussions, mais il est vrai qu'il faudra, M. le Président s'y est engagé, que nous ayons peut-être plus de renseignements sur l'état des lieux des entreprises, afin, dans ces périodes de restrictions budgétaires, que l'argent public soit orienté vraiment vers l'efficacité.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Monsieur Giraud, je partage tout à fait – et je crois c'est dans le droit fil de l'intervention de Mme Ortiz – votre

propos sur le fait de donner la priorité à l'emploi dans le cadre des investissements que nous faisons au titre des aides de la Communauté Urbaine aux pôles de compétitivité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DDIP 004-01/12/08 CC - Pôles de compétitivité. Octroi de subventions à six entreprises de Marseille Provence Métropole au titre de leur participation à des projets de recherche & développement retenus au 6ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI). Approbation des conventions d'application.

DDEAIAG 08/1999/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Je vous remercie, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
(La séance est levée à 10 heures 20)